

CONCERTATION PRÉALABLE

DU 14 AVRIL AU 22 JUIN 2025 INCLUS

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation a pour objet de présenter et de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet LiCHEN, projet de production de carburant d'aviation durable implanté sur les communes de Etagnac (16) et Saillat-sur-Vienne (87) à partir de CO₂ biogénique capturé en sortie de la chaudière biomasse gérée par Sylvamo à Saillat-sur-Vienne. Le projet LiCHEN est mené par VERSO ENERGY. RTE, Réseau de Transport d'Électricité, dans le cadre de sa mission de service public, assurera le raccordement au réseau public de transport d'électricité.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

VERSO ENERGY et RTE ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en application du I de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Le 2 octobre 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable sur le projet LiCHEN et son raccordement, et désigné deux garants (décision n° 2024/139, consultable sur le site internet www.debatpublic.fr) : Mme. Marianne AZARIO et M. Roland VERGER.

La concertation préalable se déroulera du 14 avril au 22 juin 2025 inclus.

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable inclut les communes suivantes : Chaillac-sur-Vienne/ Chassenon/ Étagnac/ Rochechouart/ Saillat-sur-Vienne/ Saint-Junien

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour s'informer, le public pourra consulter :

- Le site Internet www.concertation-lichen.eu où seront publiés le dossier de concertation et le dépliant synthétique, les comptes-rendus des réunions et l'ensemble des avis et questions émis par le public et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage.
- Le dossier de concertation disponible sur le site internet du projet, consultable dans toutes les mairies du périmètre aux heures habituelles d'ouverture et lors des rencontres.
- Le dépliant téléchargeable sur le site internet et disponible dans toutes les mairies du périmètre et lors des rencontres.
- Des panneaux d'exposition installés dans les lieux accueillant les rencontres publiques.
- Des panneaux d'exposition permanente placés en mairie d'Etagnac et de Saillat-sur-Vienne

Pour s'informer et s'exprimer, le public pourra aussi participer aux 5 réunions publiques :

- **Le mercredi 16 avril 2025 à 18h30** : une réunion publique d'ouverture à la salle « les 2 Rivières », 1 rue Jean-Jaurès, Saillat-sur-Vienne;
- **Le mercredi 14 mai 2025 à 18h30** : une table ronde thématique sur la filière e-SAF à la Salle des Fêtes, Place Deffuas, Saint-Junien;
- **Le jeudi 15 mai 2025 à 18h30** : atelier thématique sur le raccordement électrique, la réglementation et les technologies à la salle Charles Ducoudert, 4 Grand Rue, Etagnac ;
- **Le jeudi 5 juin 2025 à 18h30** : atelier thématique sur l'intégration du projet et de son raccordement électrique dans le territoire la salle « les 2 Rivières », 1 rue Jean-Jaurès, Saillat-sur-Vienne;
- **Le mardi 17 juin 2025 à 18h30** : une réunion publique de synthèse à la salle Charles Ducoudert, 4 Grand Rue, Etagnac ;

Et aux rencontres de proximité :

- **Mardi 13 mai** – Leclerc de Saint-Junien
- **Samedi 17 mai 2025** au marché de Saint-Junien;
- **Mercredi 4 juin** – Super U de Chabanais
- **Lycée Edouard Vaillant** à Saint-Junien

Pour contribuer, le public aura accès :

- Au site internet www.concertation-lichen.eu pour le dépôt des observations, contributions et questions ;
- A des dépliants avec coupon-T détachable et préaffranchi.
- A un numéro de téléphone - 07 45 23 39 25
- A des registres papier en mairie
- A un panneau de contribution dans l'exposition permanente

Des questions et observations peuvent également être adressées aux garants

- Aux adresses mails dédiées : marianne.azario@garant-cndp.fr et roland.verger@garant-cndp.fr ;
- Par courrier à la CNDP : Garants de la concertation sur le projet LiCHEN, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

SUITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable Mme. Marianne AZARIO et M. Roland VERGER, garants, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Ils transmettront ensuite ce bilan aux maîtres d'ouvrage qui le publieront sans délai sur le site internet du projet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garants, les maîtres d'ouvrage rédigeront un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'ils tirent de la concertation et la manière dont ils en tiendront compte dans la suite du projet. Si le projet LiCHEN est poursuivi, ces deux documents figureront dans le dossier d'enquête publique.